

ÉTATS-UNIS: ACTION LETTRE POUR JULIAN ASSANGE

ABANDONNER ENFIN LES CHARGES RETENUES CONTRE JULIAN ASSANGE !

En avril 2019, les autorités britanniques ont arrêté Julian Assange à l'ambassade d'Équateur à Londres. En mai, il a été condamné à 50 semaines d'emprisonnement pour non-respect des conditions de sa remise en liberté sous caution et pour avoir cherché à se réfugier dans l'ambassade. En septembre 2019, Julian Assange aurait pu être libéré, mais il a été maintenu en détention dans une prison de très haute sécurité sur la base d'une demande d'extradition des États-Unis. Cette demande se fonde sur des accusations qui découlent directement de la publication de documents classés secrets qui étaient parvenus à Julian Assange dans le cadre de son travail avec *WikiLeaks*.

Amnesty International s'oppose fermement à l'extradition de Julian Assange comme à son transfert aux États-Unis par tout autre moyen. Il y serait confronté à un risque élevé de graves violations des droits humains, notamment des conditions de détention s'apparentant à de la torture et à d'autres mauvais traitements (comme le maintien prolongé à l'isolement). Le fait qu'il ait été la cible d'une campagne publique de dénigrement menée par des représentants du gouvernement des États-Unis au plus haut niveau a également porté atteinte à son droit à la présomption d'innocence et l'expose au risque d'être soumis à un procès inique. Son extradition constituerait également un avertissement fort pour les journalistes du monde entier quant aux risques encourus par celles et ceux qui envisageraient de publier du matériel classé secret.

En décembre 2023, la Haute Cour de justice du Royaume-Uni a annoncé s'être saisie de ce qui pourrait être le dernier appel de Julian Assange au Royaume-Uni contre son extradition aux États-Unis. La Haute Cour a confirmé qu'une audience de deux jours se tiendrait les 20 et 21 février 2024. Lors de cette ultime tentative de la défense de Julian Assange, les juges détermineront s'il lui sera permis de faire appel à nouveau devant un tribunal britannique ou s'il devra se préparer à contester son extradition imminente en déposant une requête auprès de la *Cour européenne des droits de l'Homme*.

La publication par Julian Assange de documents secrets dans le cadre de sa collaboration avec *WikiLeaks* ne devrait pas être passible de sanctions au titre de la Loi des États-Unis relative à l'espionnage puisque son activité de publication reflète l'attitude que les journalistes d'investigation et les responsables de publication adoptent régulièrement dans le cadre de leurs activités professionnelles. Les poursuites engagées contre Julian Assange auront un effet dissuasif sur le droit à la liberté d'expression et sur la liberté des médias partout dans le monde car les journalistes pourraient être amené·e·s à pratiquer l'autocensure, par crainte d'être poursuivi·e·s.

PASSEZ À L'ACTION : DÉFENDEZ LES DROITS DE JULIAN ASSANGE !

■ **Veillez écrire une lettre courtoise** en anglais ou français **au procureur général des États-Unis** pour lui demander d'abandonner les charges retenues contre Julian Assange qui découlent uniquement de ses activités de publication avec *WikiLeaks*.

→ **Formule d'appel** : Dear Attorney General, / Monsieur le Procureur général,

→ **Modèle de lettre en français** à la **page suivante**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition sur www.amnesty.ch :

<https://www.amnesty.ch/fr/pays/ameriques/etats-unis/docs/2024/action-lettre-pour-julian-assange>

Ou mettez les mots clés pour la recherche: ⓘ le **titre** de cet article ou le **nom de la personne**

→ **Frais d'envoi**: CHF 2.50

LETTRE COURTOISE À

Procureur général
Merrick B. Garland
U.S. Department of Justice
950 Pennsylvania Avenue, NW
Washington, DC 20530-0001
États-Unis

E-mail - par formulaire :

<https://www.justice.gov/doj/webform/your-message-department-justice>

COPIE À

Ambassade des États-Unis d'Amérique
Sulgeneckstrasse 19
3007 Berne

Fax: 031 357 73 20

E-mail: bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.gov

Twitter/X: /USEmbassyBern

FB: /USBotschaftBern

Procureur général
Merrick B. Garland
U.S. Department of Justice
950 Pennsylvania Avenue, NW
Washington, DC 20530-0001
États-Unis

Concerne : Julian Assange

Monsieur le Procureur général,

Je vous écris car je souhaite vous faire part de ma vive préoccupation concernant la situation de Julian Assange. De dernier est maintenu en détention dans une prison de très haute sécurité au Royaume-Uni sur la base d'une demande d'extradition des États-Unis. Amnesty International s'oppose fermement à l'extradition de Julian Assange comme à son transfert aux États-Unis. Là-bas, **il serait confronté à un risque élevé de graves violations des droits humains, et le fait qu'il ait été la cible d'une campagne publique de dénigrement menée par des représentant-e-s du gouvernement des États-Unis au plus haut niveau a également porté atteinte à son droit à la présomption d'innocence et l'expose ainsi au risque d'être soumis à un procès inique.**

En décembre 2023, la Haute Cour de justice du Royaume-Uni a annoncé s'être saisie de ce qui pourrait être le dernier appel de Julian Assange au Royaume-Uni contre son extradition aux États-Unis. La Haute Cour a confirmé qu'une audience de deux jours se tiendrait les 20 et 21 février 2024. Lors de cette ultime tentative de la défense de Julian Assange, les juges détermineront s'il lui sera permis de faire appel à nouveau devant un tribunal britannique ou s'il devra se préparer à contester son extradition imminente en déposant une requête auprès de la *Cour européenne des droits de l'Homme*.

La publication par Julian Assange de documents secrets dans le cadre de sa collaboration avec *WikiLeaks* ne devrait pas être passible de sanctions au titre de la Loi des États-Unis relative à l'espionnage, puisque son activité de publication reflète l'attitude que les journalistes d'investigation et les responsables de publication adoptent régulièrement dans le cadre de leurs activités professionnelles. Les poursuites engagées contre Julian Assange auront un effet dissuasif sur le droit à la liberté d'expression et sur la liberté des médias partout dans le monde car les journalistes pourraient être amené-e-s à pratiquer l'autocensure de crainte d'être poursuivi-e-s.

Je vous prie instamment d'abandonner les charges retenues contre Julian Assange qui découlent uniquement de ses activités de publication avec *WikiLeaks*.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade des États-Unis d'Amérique, Sulgeneckstrasse 19, 3007 Berne
Fax: 031 357 73 20, E-mail: bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.gov

MAROC: ACTION LETTRE POUR MOHAMED ZIANE

UN AVOCAT ÂGÉ SPÉCIALISÉ DANS LES DROITS HUMAINS RISQUE ENCORE 20 ANS DE PRISON

Mohamed Ziane, 80 ans, est un avocat spécialisé dans les droits humains et un ancien ministre des Droits humains au Maroc. En 1996, il a démissionné de son poste au sein du gouvernement marocain, affirmant qu'il n'était plus en accord avec les politiques mises en œuvre. Depuis, il a défendu plusieurs militant·e·x·s, journalistes et victimes de violations des droits humains.

En 2021, le ministère de l'Intérieur a porté 11 accusations contre Mohamed Ziane. En février 2022, le tribunal de première instance de Rabat l'a déclaré coupable des 11 chefs d'accusation et l'a condamné à trois ans de prison. Son avocat a fait appel de ce jugement mais n'a pas été informé de la date du procès en appel. Le 21 novembre 2022, la cour d'appel a confirmé la sentence et ordonné son incarcération immédiate à la demande du ministère public, en vertu des articles 392 et 414 du Code de procédure pénale, qui permettent au procureur d'ordonner que l'accusé soit placé en détention sur-le-champ.

En détention, les gardiens lui refusent l'accès à tout matériel de lecture ou d'écriture. Mohamed Ziane a des problèmes de santé - il souffre notamment de problèmes cardiaques ainsi que de problèmes liés à la prostate - nécessitant un traitement spécial qui n'est pas dispensé à l'intérieur de la prison.

Mohamed Ziane risque de se voir imposer une augmentation de peine et de passer le reste de sa vie en prison. Le 10 janvier 2024, il a été convoqué par la justice par rapport à une série de nouvelles accusations remontant à la campagne politique qu'il avait menée en tant que dirigeant du Parti marocain libéral (PML) en 2015. Il est accusé notamment d'«attaque à l'encontre d'un organe constitué», «diffusion de fausses allégations» et «diffamation».

Le 12 février 2024, deux jours avant son 81ème anniversaire, il doit comparaitre devant le tribunal d'enquête. S'il est reconnu coupable, Mohammed Ziane pourrait écoper d'une peine de 20 ans d'emprisonnement supplémentaires.

PASSEZ À L'ACTION : DÉFENDEZ LES DROITS DE MOHAMED ZIANE !

- **Veillez écrire une lettre courtoise** en arabe ou français **au Premier ministre** pour lui demander d'abandonner immédiatement les accusations forgées de toutes pièces et la condamnation prononcée contre Mohamed Ziane, de lui accorder un procès équitable, conformément aux normes internationales, concernant l'accusation d'agression sexuelle dont il fait l'objet, et de veiller à ce qu'il puisse sans attendre voir sa détention réexaminée par un tribunal, en supposant qu'il sera libéré dans l'attente de la fin de son procès.

→ **Formule d'appel** : Your Excellency, / Monsieur le Premier ministre,

→ **Modèle de lettre en français** à la **page suivante**.

→ **Frais d'envoi**: CHF 2.50

LETTRE COURTOISE À

Premier ministre Aziz Akhannouch
Palais royal Touarga
Rabat 10070
Maroc

Fax: +212 53 7771010
Twitter : @ChefGov_ma

COPIE À

Ambassade du Royaume du Maroc
Helvetiastrasse 42
3005 Berne

Fax: 031 351 03 64
E-mail: sifamaberne2@bluewin.ch ; sec_eco_amb@bluewin.ch

Premier ministre Aziz Akhannouch
Palais royal Touarga
Rabat 10070
Maroc

Concerne : Mohamed Ziane

Monsieur le Premier ministre,

Je vous écris car je souhaite vous faire part de ma vive préoccupation concernant la situation de Mohamed Ziane, 80 ans, avocat spécialisé dans les droits humains et un ancien ministre des Droits humains au Maroc.

Mohamed Ziane risque de se voir imposer une augmentation de peine et de passer le reste de sa vie en prison. Le 10 janvier 2024, il a été convoqué par la justice par rapport à une série de nouvelles accusations remontant à la campagne politique qu'il avait menée en tant que dirigeant du Parti marocain libéral (PML) en 2015. Il est accusé notamment d'«attaque à l'encontre d'un organe constitué», «diffusion de fausses allégations» et «diffamation».

Le 12 février 2024, deux jours avant son 81ème anniversaire, il doit comparaitre devant le tribunal d'enquête. S'il est reconnu coupable, Mohammed Ziane pourrait écoper d'une peine de 20 ans d'emprisonnement supplémentaires.

Je vous prie instamment d'abandonner immédiatement les accusations forgées de toutes pièces et la condamnation prononcée contre Mohamed Ziane, de lui accorder un procès équitable, conformément aux normes internationales, concernant l'accusation d'agression sexuelle dont il fait l'objet, et de veiller à ce qu'il puisse sans attendre voir sa détention réexaminée par un tribunal, en supposant qu'il sera libéré dans l'attente de la fin de son procès.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre,, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade du Royaume du Maroc, Helvetiastrasse 42, 3005 Berne
Fax: 031 351 03 64 / E-mail: sifamaberne2@bluewin.ch ; sec_eco_amb@bluewin.ch